

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 1176

présenté par
Mme Lazaar

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à la recommandation de la Défenseure des Droits, cet amendement vise à retirer la référence à « l'intégrité psychique » qui est une notion dont les contours juridiques sont flous.